

Informations de base	
2025/2906(RSP)	Procédure terminée
RSP - Résolutions d'actualité	
Résolution sur le dixième anniversaire de la détention de l'éditeur suédois Gui Minhai, emprisonné en Chine	
<b>Subject</b>	
6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général	
<b>Zone géographique</b>	
Chine	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
09/10/2025	Décision du Parlement	T10-0225/2025	Résumé
09/10/2025	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/2906(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150-p2 Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B10-0412/2025	06/10/2025	
Proposition de résolution		B10-0414/2025	06/10/2025	
Proposition de résolution		B10-0429/2025	06/10/2025	
Proposition de résolution		B10-0431/2025	06/10/2025	
Proposition de résolution		B10-0433/2025	06/10/2025	
Proposition de résolution		B10-0435/2025	06/10/2025	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0225/2025	09/10/2025	Résumé

# Résolution sur le dixième anniversaire de la détention de l'éditeur suédois Gui Minhai, emprisonné en Chine

2025/2906(RSP) - 09/10/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 546 voix pour, 3 contre et 44 abstentions une résolution sur le 10e anniversaire de la détention en Chine de l'éditeur suédois Gui Minhai.

Le texte adopté en plénière a été présenté par les groupes PPE, S&D, ECR, Renew, Verts/ALE et The Left.

Citoyen suédois, Gui Minhai, éditeur et copropriétaire de la maison d'édition Mighty Current à Hong Kong, connue pour publier des ouvrages critiques à l'égard des dirigeants chinois, a été enlevé en Thaïlande en octobre 2015, puis emprisonné en Chine.

En février 2020, Gui Minhai a été secrètement condamné à 10 ans de prison par un tribunal chinois pour «avoir illégalement fourni des renseignements à l'étranger». Gui Minhai se voit toujours refuser tout contact avec sa famille, ce qui suscite de vives inquiétudes quant à son état de santé après une décennie de détention.

Le Parlement a réitéré son appel en faveur de la libération immédiate et inconditionnelle de Gui Minhai. Les autorités chinoises sont invitées à :

- lui permettre d'accéder immédiatement à des soins médicaux indépendants de son choix, ainsi qu'à voir sans entrave sa famille, un représentant légal de son choix et des fonctionnaires consulaires;
- mettre fin à la censure, au harcèlement et à l'intimidation des éditeurs, des écrivains, des journalistes et des universitaires;
- mettre fin à la pratique des détentions arbitraires et des aveux forcés, et libérer immédiatement toutes les personnes détenues pour avoir exercé leurs libertés fondamentales, y compris les avocats, les journalistes, les artistes, les représentants des minorités et les défenseurs des droits de l'homme.

La résolution appelle le SEAE, la Commission et les États membres à continuer de soulever son cas à tous les niveaux des relations entre l'UE et la Chine, à garantir la protection des citoyens de l'UE à l'étranger, et exhorte la Chine à libérer Gui Minhai et à fournir des informations sur son état et sa localisation.

Enfin, les députés ont vivement exhorté la Chine à ratifier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.